GOUVERNEMENT *Liberté* *Égalité* *Fraternité*	**Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour une carte communale** Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
	Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement

1. Identification de la personne publique responsable		
Dénomination		
COMMUNE DE POGGIOLO		
SIRET/SIREN		
21200240600016		
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)		
commune-de-poggiolo@orange.fr	20125 POGGIOLO	2A240 France
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable		
PINELLI Maire	Jean-Laurent	

Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Damiani Laurence Chargee d'etudes
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
220 Stretta di Micheli Agnuli Supranu 20167 Afa 03 36 10 79 16 220 Stretta di Micheli Agnuli Supranu 20167 Afa Corse-du-Sud laurence.damiani@safer-corse.com
2. Identification de la carte communale
2.1 Type de document concerné (carte communale, carte intercommunale)
Carte communale
2.2 Intitulé du document
Elaboration Carte Communale
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance de la carte communale
2.4 Territoire (commune(s) couvert par la carte communale
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure d'élaboration ou de révision (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Village de Poggiolo et hameau de Guagno-les-Bains

3. Contexte de la planification
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
☑ Oui ☐ Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
PADDUC 02-10-2015
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
☐ Oui ☑ Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
☑ Oui ☐ Non SDAGE de Corse 2022-2027 Charte du PNRC du 21 novembre 2018
3.2 Précédentes évaluations environnementales de la carte communale
La carte communale a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration ☐ Oui ☑ Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale

Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, la carte communale a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale ☐ Oui ☑ Non
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

4.1 Type de procédure (élaboration, révision) et fondement juridique

elaboration (article L. 163-4 du code de l'urbanisme)

4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par la carte communale

4.2.1 Population concernée par la carte communale, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

104

4.2.2 Caractéristiques spatiales

Superficie totale (en hectares)				
Superficie par secteurs	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
Secteurs où les constructions sont autorisées	0	0	5.85	0.48
Secteurs où les constructions ne sont pas admises	1215	100	1209.15	99.52

4.2.3 Le cas échéant, rappel des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le document d'orientation et d'objectifs du SCoT

4.3 Caractéristiques de la procédure
4.3.1 Contenu et objectif poursuivi par la procédure
La presente procedure vise a elaborer une carte communale permettant de definir les secteurs ou les constructions sont autorisees sur le territoire de la commune. Les zones constructibles sont delimitees exclusivement au sein du Village de Poggiolo et du hameau de Guagno-les-Bains, dans la continuite immediate des espaces deja urbanises, afin de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de conforter la structure urbaine existante. Les objectifs poursuivis par cette procedure sont les suivants : - accompagner une evolution demographique maitrisee, estimee a environ 21 habitants supplementaires a l'horizon 2040 (soit une croissance moyenne d'environ 1 % par an) ; - permettre la realisation d'environ dix logements supplementaires afin de
4.3.2 La procédure a pour objet de **délimiter un nouveau secteur constructible** ou d'**étendre un secteur existant** ☑ Oui ☐ Non
Si oui, préciser sa localisation et sa superficie, l'augmentation attendue de la population
- Village de Poggiolo - Hameau de Gugano-les-Bains
4.3.3 La procédure a pour objet de réserver un secteur à **l'implantation d'activités** ☐ Oui ☑ Non
Si oui, préciser sa localisation, sa superficie et le type d'activité
4.3.4 Pour les communes de montagne, la procédure a pour objet de **déroger** à la règle de **protection** des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à 1 000 hectares, sur une distance de 300 mètres à compter de la rive ☐ Oui ☑ Non

Si oui, indiquer le plan d'eau, sa localisation et la raison qui motive cette dérogation
4.3.5 La procédure a pour objet de **protéger** de nouveaux espaces naturels, agricoles ou forestiers ☑ Oui ☐ Non
Si oui, préciser les superficies et les localisations
En continuite du village et du hameau 1.66
4.3.6 La procédure a pour objet de délimiter un secteur dans lequel la **reconstruction à l'identique** d'un bâtiment détruit ou démoli n'est pas autorisée ☐ Oui ☑ Non
Si oui, préciser sa localisation et sa superficie
4.3.7 **La procédure a des effets au-delà des frontières nationales** ☐ Oui ☑ Non
Si oui, préciser les effets

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure			
5.1 La carte communale est concernée par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	☑	☐	La loi Montagne n°85-30 du 9 janvier 1985 pose les principes suivants : - Preserver des terres necessaires au maintien et au developpement des activites agricoles, pastorales, forestieres ; - proteger et de mettre en valeur le patrimoine montagnard, l'extension ou la reconstruction de batiments d'estive ; - urbaniser en continuite
Les dispositions de la loi littoral	☐	☑	
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	☐	☑	
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	☐	☑	
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	☐	☑	

Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	☐	☑	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	☐	☑	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	☐	☑	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	☐	☑	

Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	☐	☑	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	☐	☑	

Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	☐	☑	
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	☐	☑	
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	☐	☑	
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	☑	☐	Reservoir de biodiversite sous-trame Moyenne montagne et sous-trame piedmont et vallee
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	☑	☐	- ZNIEFF de type 1 : FORETS DE LIBIU, GUAGNU ET PASTRICCIOLA ET MILIEUX RUPESTRES DE GUAGNO (Identifiant national : 940004229) - ZNIEFF de type 2 : CRETES ET HAUTS VERSANTS ASYLVATIQUES DU MONTE
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	☐	☑	

Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	☐	☑	

Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	☐	☑	
Autre protection	☑	☐	- PADDUC - Atlas des zones inondables (AZI)

5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	☑	☐	- Preserver des terres necessaires au maintien et au developpement des activites agricoles, pastorales, forestieres ; - proteger et de mettre en valeur le patrimoine montagnard, l'extension ou la reconstruction de batiments d'estive ; - urbaniser en
Les dispositions de la loi littoral	☐	☑	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	☐	☑	

Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	☐	☑	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	☐	☑	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	☐	☑	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	☐	☑	
Autre protection	☑	☐	- Atlas des zones inondables (AZI)

5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	☐	☑	
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	☐	☑	

D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	☐	☑	
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	☐	☑	
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	☐	☑	
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	☐	☑	
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	☐	☑	
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	☑	☐	Reservoir de biodiversite : - Sous-trame piedmont et vallee : a 271 metres en aval de Guagno-les-Bains, et 1,1 kilometre de Poggiolo. - Sous trame moyenne montagne : a 490 metres en aval de Guagno-les-Bains, et 1,6 kilometre de Poggiolo.

D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	☑	☐	Znieff 1 et 2 : a 271 metres en aval de Guagno-les-Bains, et 1,1 kilometre de Poggiolo.

D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	☐	☑	
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	☐	☑	
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	☐	☑	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	☐	☑	

D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	☐	☑	
Autre protection	☑	☐	- AZI : dans le secteur de Guagno-les-Bains : retrait de la zone constructible en limite, et d'une maniere generale : * Implantation des constructions a une distance suffisante par rapport aux cours d'eau ; * Assainissement non collectif a 35 m au moins des cours

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?

☐ Oui
☑ Non

Si oui, précisez :

6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit i**dentifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné – et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

7. Autres procédures consultatives

7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées

27-07-2026

7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)
CTPENAF, Chambre d'agriculture, INAO, CRPF
7.3 Procédure de participation du public envisagée
- enquête publique ☑ Oui ☐ Non
- participation du public par voie électronique ☑ Oui ☐ Non
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures ☑ Oui ☐ Non
Si oui, préciser lesquelles
Plan de zonage de l'assainissement et eaux pluviales
- autre, préciser les modalités
Enquete publique unique

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
1	Dossier d'élaboration ou de révision de carte communale (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	☐
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et	☐

	comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (***rubrique 2.5***).	
3	L'auto-évaluation (***rubrique 6***)	☐
4	Version dématérialisée du document mentionné dans la rubrique 2.3 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site *Internet*	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent

9. Engagement et signature			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐ (personne publique responsable)			
Fait à		le,	
Nom		Prénom	
Qualité			